



alec

AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE
ET DU CLIMAT

Nancy Grands Territoires

Financer son projet en 2020

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
NANCY GRANDS TERRITOIRES

Tél. : 03 83 37 25 87 - info@alec-nancy.fr

www.alec-nancy.fr

- Ce qui change en 2020 : point d'actualité
- Les parcours d'accompagnement selon les situations
- Les dispositifs d'aides en détail (CITE, Maprimerénov', Anah, Eco PTZ, Climaxion, TVA à taux réduit) et illustrés par des exemples

Nouveautés :

- Création de Maprimerénov' (revenus modestes et très modestes)
- Mise en place d'un Crédit d'Impôt Transition Énergétique Forfaitaire (revenus intermédiaires et plus élevés)
- Mise en place d'une aide de l'Anah majorée
- Mise en place de nouvelles aides à la rénovation énergétique avec Action Logement

Dispositifs inchangés :

- TVA à taux réduit
- EcoPTZ
- CEE

Des aides avec ou sans conditions de ressources

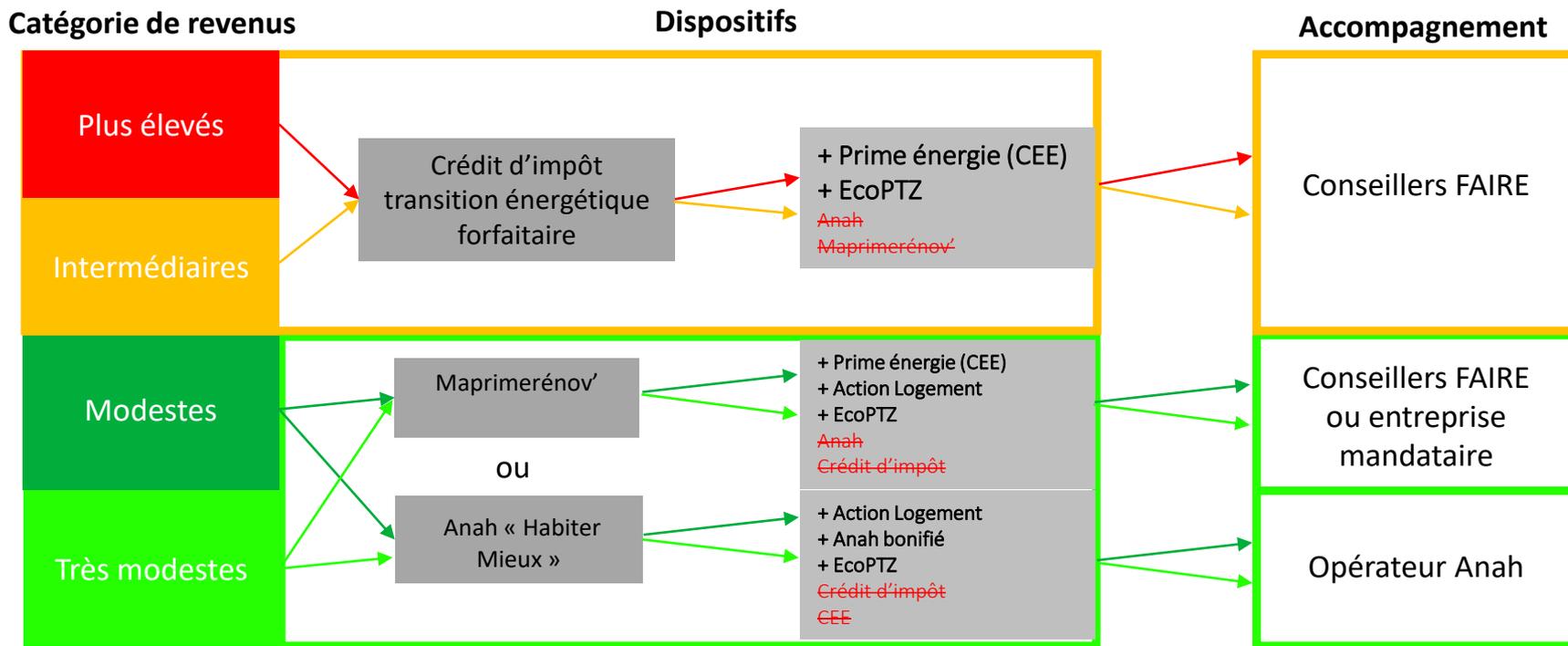


A retenir :

- il existe toujours des aides sans conditions de ressources !
- les aides peuvent couvrir 10 à 100 % des travaux
- une optimisation financière est nécessaire pour les ménages modestes et très modestes

	Sous conditions de ressources	Sans conditions de ressources
TVA 5,5 %		
CEE (primes, bons d'achats, etc.)	bonifiés	
EcoPTZ		
CITE forfaitaire		Sauf isolation murs et toiture-terrasse
Maprimerénov'		
Aides de l'Anah « sérénité » + prime « Habiter Mieux »		
Action Logement		
Caisses de retraites		

Les nouveaux parcours de rénovation



Plafonds de ressources hors Ile-de-France

Nombre de personnes du ménage	Très Modestes	Modestes	Ménages aux Revenus Intermédiaires*	Ménages aux Revenus les Plus Élevés*	
				Supérieur à	
1	14 879	19 074	27 706 €	Supérieur à	27 706 €
2	21 760	27 896	44 124 €	Supérieur à	44 124 €
3	26 170	33 547	50 281 €	Supérieur à	50 281 €
4	30 572	39 192	56 438 €	Supérieur à	56 438 €
5	34 993	44 860	68 752 €	Supérieur à	68 752 €
6			81 066 €	Supérieur à	81 066 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412	+ 5 651	+ 12 314 €		

Critères à prendre en compte :

- Revenu fiscal de référence
- Nombre de personnes occupant le logement

ATTENTION, PARTS FISCALES POUR LE CITE !!

Ajouter :

- 8209 € pour chacun des deux premières demi-parts
- 6157 € pour chaque demi-part à compter de la troisième

CITE forfaitaire

Présentation CITE forfaitaire (habitat individuel)



- Attribué aux ménages aux revenus intermédiaires et aux revenus supérieurs
- Travaux réalisés par des professionnels RGE
- Travaux respectant des conditions de performance
- Le logement doit être la résidence principale du demandeur (propriétaires occupants) et être achevé depuis plus de 2 an

Points importants :

- Les ménages aux revenus modestes et très modestes ne sont pas éligibles au CITE forfaitaire (sauf travaux réalisés en 2019*) → Maprimerénov'
- Plafonds d'aide : 2400 € pour une personne seule ou 4800 € pour un couple (imposition commune) + 120 € par personne à charge (entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2020)

****Pour bénéficier des conditions de 2019 : devis signé et acompte payé en 2019***

Montants du CITE forfaitaire (habitat individuel)



Équipements et matériaux éligibles	Aide pour les ménages	
	aux revenus intermédiaires	aux revenus les plus élevés
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE		
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid en métropole et Outre-mer	400 €	Non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	400 €	Non éligible
Pompe à chaleur air/eau	2 000 €	Non éligible
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique	4 000 €	Non éligible
Chauffe-eau solaire individuel	2 000 €	Non éligible
Système solaire combiné	3 000 €	Non éligible
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	1 000 €	Non éligible
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	1 000 €	Non éligible
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	1 500 €	Non éligible
Chaudière bois à alimentation manuelle	3 000 €	Non éligible
Chaudière bois à alimentation automatique	4 000 €	Non éligible

ISOLATION THERMIQUE		
Isolation des murs par l'extérieur	50 €/m ²	25 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur	15 €/m ²	10 €/m ²
Isolation des rampants de toiture ou des plafonds de combles	15 €/m ²	10 €/m ²
Isolation des toitures terrasses	50 €/m ²	25 €/m ²
Isolation des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	40 €/équipement	Non éligible
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (uniquement pour l'Outre-mer)	15 €/m ²	Non éligible

AUTRES TRAVAUX			
Audit énergétique hors obligation réglementaire	300 €	Non éligible	Professionnel « RGE Études » ou architecte référencé ou entreprise certifiée « offre globale » ou entreprise qualifiée par RGE audit
Ventilation double flux	2 000 €	Non éligible	Professionnel RGE
Borne de recharge pour véhicules électriques	300 €	300 €	Professionnel qualifié pour toute borne >3,7 kW selon décret IRVE 2017-2
Dépose de cuve à fioul	400 €	Non éligible	Pas d'exigence
Rénovation globale	150 €/m ² de surface habitable	Non éligible	Professionnel RGE

Travaux sortis de la liste :

- Isolation des combles perdus
- Isolation des planchers bas
- Chaudière gaz THPE

MaPrimeRénov'

maprimerenov.gouv.fr

Présentation de maprimerénov'



Caractéristiques générales	<ul style="list-style-type: none"> • MaPrimeRénov' est la nouvelle aide publique destinée à encourager la rénovation énergétique des logements des ménages modestes et très modestes • Date d'application : 1^{er} janvier 2020
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires occupants sous conditions de ressources (ménages modestes et très modestes)
Logement	<ul style="list-style-type: none"> • En résidence principale • Dont la construction est achevée depuis 2 ans minimum
Nature des travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de fourniture et de pose d'équipements ou de matériaux, en : <ul style="list-style-type: none"> • Maison individuelle + parties privatives en logement collectif (appartements) • Parties communes en logement collectif • Travaux réalisés obligatoires par un artisan RGE
Plafonds	<ul style="list-style-type: none"> • Montant plafonné à 20 000 euros sur 5 ans à partir de la date d'octroi de la prime
Cumuls	<ul style="list-style-type: none"> • Cumul possible avec d'autres aides à la transition énergétique comme avec les aides versées au titre des CEE, les aides d'Action Logement, les aides des collectivités locales, les aides aux actions de maîtrise de la demande en énergie versées dans DROM (cadres de compensation de la CRE)

Maprimerénov' : informations importantes !



- Ne pas commencer les travaux avec obtention de l'accusé de réception par l'Anah (ne vaut pas décision d'attribution de la prime)
- Délai d'un an pour réaliser les travaux (à compter de la notification d'attribution de l'aide) → 6 mois si avance versée
- La demande de prime peut porter sur une ou plusieurs dépenses éligibles
- Ecrêtement des dépenses TTC à 90 % (très modestes) ou 75 % (modestes) (cumul CEE, AL et MPR)
- À partir de mai 2020 : possibilité créer un compte mandataire sur le site maprimerenov.gouv.fr (exemple : délégataire CEE, entreprise de travaux...)

Montants Maprimerénov'



Liste de travaux	Barèmes de travaux		Plafond de dépense éligible (€ TTC)
	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes	
Chaudières à très haute performance énergétique, à l'exception de celles utilisant le fioul comme source d'énergie	1 200 €	800 €	4 000 €
Chaudières à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasse	10 000 €	8 000 €	18 000 €
Chaudières à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasse	8 000 €	6 500 €	16 000 €
Equipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire indépendants fonctionnant au bois ou autres biomasses			
Poêles à granulés, cuisinières à granulés	3 000 €	2 500 €	5 000 €
Poêles à bûches, cuisinières à bûches	2 500 €	2 000 €	4 000 €
Foyers fermés, inserts	2 000 €	1 200 €	4 000 €
Equipements de production de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire thermique	8 000 €	6 500 €	16 000 €
Equipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire thermique	4 000 €	3 000 €	7 000 €
Equipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide	2 500 €	2 000 €	4 000 €
Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	10 000 €	8 000 €	18 000 €
Pompe à chaleur air/eau,	4 000 €	3 000 €	12 000 €
Pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire	1 200 €	800 €	3 500 €
Equipements de raccordement, ou droits et frais de raccordement, à un réseau de chaleur ou de froid	1 200 €	800 €	1 800 €
Dépense d'une cuve à fioul	1 200 €	800 €	1 250 €
Systèmes de ventilation mécanique contrôlée double flux autoréglables ou hygroréglables	4 000 €	3 000 €	6 000 €
Audit énergétique	500 €	400 €	800 €
Isolation thermique des parois vitrées	100 € / équipement	80 € / équipement	1 000 € / équipement
Isolation des murs en façade ou pignon			
Isolation des murs par l'extérieur	100 € / m ²	75 € / m ²	150 € / m ²
Isolation des murs par l'intérieur	25 € / m ²	20 € / m ²	70 € / m ²
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 € / m ²	20 € / m ²	75 € / m ²
Isolation des toitures terrasses	100 € / m ²	75 € / m ²	180 € / m ²
Equipements ou de matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires, pour les immeubles situés à La Réunion, en Guyane, en Martinique, en Guadeloupe ou à Mayotte	25 € / m ²	20 € / m ²	200 € / m ²

Les Certificats d'Économie d'Énergie

Qui propose des primes ?

Les fournisseurs d'énergie, appelés « les obligés » ou les organismes en partenariat avec ces derniers : **L'ANAH via « Habiter Mieux Sérénité »**, **les collectivités** comme le Grand Nancy, **les grandes surfaces alimentaires et de bricolage, les professionnels du bâtiment, les entreprises signataires de la charte « coup de pouce »...**

Critères de choix : le montant, le type de prime, le professionnel, le délai.

Les conditions spécifiques :

- Tous les propriétaires (occupants ou bailleurs), mais aussi entreprises, collectivités, etc...
- Pour tous types de résidences (principales ou secondaires) de + de 2 ans
- A demander (s'engager dans un dispositif) avant de signer un devis,
- Sans conditions de ressources (mais bonifiés sous conditions de ressources)
- Bonifiées dans le cadre d'opérations « coup de pouce »

LES MONTANTS EN GRAND EST

[SOURCES : GRAND NANCY / MINISTÈRE ÉCOLOGIE SOLIDARITÉ / NR-PRO]

Type de travaux	Offres standards (fournisseurs et autres)		Grand Nancy	
	Électricité	Combustible	Électricité	Combustible
Fenêtre	29 à 35 € / u.	46 à 55 € / u.	-	-
Isolation toit	9,5 à 11,5 € / m ² 10 ou 20 € / m²		10 ou 20 € / m²	
Isolation mur	13 à 16 € / m ²	21 à 26 € / m ²	20 € / m ²	
Isolation plancher bas	9 à 11 € / m ² 20 ou 30 € / m²		20 ou 30 € / m²	
Chaudière à haute performance énergétique	-	de 140 à 500 € * de 600 à 1 440 €	-	de 150 € à 400 €* 600 ou 1 200 €
PAC air/eau, eau/eau ou hybride	340 à 860 € * de 2 500 à 5 500 €	-	de 250 € à 600 € * 2 500 ou 4 000 €	-
PAC air/air	de 180 à 710 € *	-	-	-
Chauffe eau thermodynamique	90 à 110 €		-	
Systèmes solaire thermique	de 2 500 à 4 700 € (avec l'installation d'une chaudière en appoint)		-	
Appareil indépendant de chauffage au bois	170 à 200 € de 500 à 950 €		500 ou 750 € (si remplacement)	
Radiateur électrique	50 € / u.		-	
Chaudière bois	810 à 925 € de 2 500 à 4 700 €		1 000 €	
Ventilation mécanique	100 à 390 € *		100 à 400 €	
Appareil de régulation	25 à 85 € * 100 €	7 à 150 € *	-	

ATTENTION

EN FONCTION DE VOS RESSOURCES, CES PRIMES PEUVENT ÊTRE MULTIPLIÉES **X 2**

* Selon le type d'habitat et d'énergie.

Dans le cadre du dispositif « Coup de pouce chauffage et isolation » du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

La prime « coup de pouce »



LE COUP DE POUCE "CHAUFFAGE"

Condition :

- remplacement d'une chaudière individuelle au CHARBON, FIOUL ou GAZ, autre qu'à condensation
- travaux réalisés par un [professionnel labellisé RGE](#), dans un bâtiment résidentiel existant de plus de 2 ans.

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR LE DEVIS : dépose et le type d'équipement déposé, l'énergie de chauffage avant travaux (charbon, fioul ou gaz), la performance des équipements de chauffage installés et la classe du régulateur

Exemple : dépose et remplacement d'une chaudière (préciser si GAZ ou FIOUL) de marque XX et modèle XX (non-condensation) par une chaudière GAZ à condensation de marque XX et modèle XX - ETAS > 92 % - Installation d'une régulation de classe IV

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

monprojet.anah.gouv.fr

Le programme « Habiter Mieux » pour les propriétaires occupants



Pour les **propriétaires occupants** réalisant des travaux de performance énergétique, c'est le dispositif « Habiter Mieux » :

- Logement de plus de 15 ans,
- Sous conditions de ressources (modestes et très modestes)
- Occupation du logement pendant 6 ans,
- Ne pas avoir souscrit de PTZ accession lors des 5 dernières années
- Travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 % après travaux



Le programme « Habiter Mieux » pour les propriétaires occupants



Dispositif	Travaux éligibles	Type d'habitation	Plafond de dépenses	Montant de l'aide
Habiter mieux classique	Travaux d'économies d'énergies permettant un gain de 25% après travaux	Maisons individuelles ou appartements Construit depuis plus de 15 ans	20 000 € HT	35 à 60 % du montant HT + prime de 10 % du montant HT (dans la limite de 1600 ou 2000 €) + primes collectivités
Habiter mieux bonifié	Travaux d'économies d'énergies permettant un gain de 35% après travaux et sortie de précarité énergétique (passage d'une classe « F » ou « G » à une classe « D » ou « E »)	Maisons individuelles ou appartements Construit depuis plus de 15 ans	30 000 € HT	35 à 60 % du montant HT + prime de 20 % du montant HT (dans la limite de 2000 ou 4000 €) + primes collectivités

Les autres aides de l'Anah



Le programme « Habiter Mieux » est également mobilisable dans d'autres situations :

- pour les bailleurs privés (loyer conventionné, plafond de ressources des locataires...) dans un cadre plus restreint (nombre de dossiers limités, conditions liées aux surfaces du logement et au zonage)
- pour les copropriétés fragiles (taux d'impayés > 8%, classe énergétique > D...) avec un financement accordé au syndic

L'Anah peut également financer des travaux non liés directement aux économies d'énergies (adaptation au vieillissement ou au handicap, habitat dégradé...)

La nouvelle aide d'Action Logement

<https://piv.actionlogement.fr/simulateur-energie>

Action Logement

	PROPRIETAIRES OCCUPANTS	PROPRIETAIRES BAILLEURS
BÉNÉFICIAIRES	Salariés d'entreprises du secteur privé, propriétaires occupants de leur résidence principale (sous conditions de ressources)	<ul style="list-style-type: none"> - propriétaires bailleurs salariés d'entreprises du secteur privé (sous conditions de ressources) - propriétaires bailleurs logeant des salariés d'entreprises du secteur privé (sous conditions de ressources)
LOGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - résidence principale du bénéficiaire - le logement doit être situé en zone B2 ou C ou dans une des communes du programme «Action Coeur de Ville » (ACV) 	
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 100 % des travaux d'économie d'énergie dans la limite de 20 000 € - Prêt complémentaire et facultatif de 30 000 € maximum 	<ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 100 % des travaux d'économie d'énergie dans la limite de 15 000 € - Prêt complémentaire et facultatif de 30 000 € maximum
DÉPENSES FINANÇABLES	<ul style="list-style-type: none"> - Priorité aux travaux d'isolation thermique : murs, combles ou planchers - Si le diagnostic ne requiert pas de travaux d'isolation : remplacement du système de chauffage ou équipement de chauffage ou d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable. - Les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) + autres diagnostics nécessaires aux travaux + frais de maîtrise d'œuvre et les études relatives aux travaux + frais de l'assurance maître d'ouvrage (dans la limite de 15% du montant de la subvention) 	

Accompagnement
par un AMO
obligatoire

Travaux réalisés
par des
professionnels
RGE

L'éco prêt à taux zéro

Montant de l'éco PTZ :

Type d'actions	Montant maximal du prêt	Durée maximale de remboursement
Travaux simples (hors fenêtres)	15 000 €	15 ans
Bouquet de 2 travaux	25 000 €	
Bouquet de 3 travaux	30 000 €	
Performance énergétique globale	30 000 €	

Travaux éligibles :

1. Isolation thermique de l'**ensemble** de la **toiture**
2. Isolation thermique des **murs donnant sur l'extérieur** (au moins 50 % des surfaces)
3. Isolation thermique des **fenêtres** en **remplacement de simple vitrage** (au moins la moitié des fenêtres) et **portes** donnant sur l'extérieur (au moins la moitié des portes)
4. Isolation des **planchers bas** sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert (100 % des surfaces)
5. Installation, régulation ou remplacement de **systèmes de chauffage** ou de **production d'eau chaude sanitaire**
6. Installation d'**équipements de chauffage** utilisant une **source d'énergie renouvelable**
7. Installation d'**équipements de production d'eau chaude** sanitaire utilisant une **source d'énergie renouvelable**

Les bonnes questions à se poser



Les questions importantes	Conditions générales
<p>Quel est le type de bâtiment ? Etes-vous propriétaire ? occupants ou bailleurs ? Est-ce votre résidence principale ? Dans quel commune se situe logement ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment à usage ou future usage d'habitation - Dispositifs différents selon statut d'occupation et zonage du logement
<p>Quelle est l'année de construction ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment de plus de 2 ans (CITE / Maprimerénov' / CEE) - Bâtiment de plus de 15 ans (Anah)
<p>Quels types de travaux envisagez-vous?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des travaux par un professionnel « RGE » dans le domaine de travaux visé - Respect des critères techniques
<p>Quel est votre RFR (revenu fiscal de référence) ? Combien d'occupants ? de parts fiscales ? Etes-vous salarié du secteur privé ? Etes-vous retraités ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aides sous conditions de ressources : plafonds de ressources en fonction du nombre d'occupants - Aide spécifiques (sous conditions de ressources) pour les salariés du privés ou pour les retraités
<p>Avez-vous déjà réalisé des travaux et obtenu des aides ?</p>	<p>Plafond de dépenses glissant (CITE / Anah / Maprimerénov')</p>

D'autres conditions spécifiques existent selon les dispositifs...

Rénovation globale d'une maison individuelle de 180 m² construite avant 1974 (sans mitoyenneté)

Isolation des combles perdus



Prix au m² : 35 €
Coût des travaux pour 80 m² :
2800 €

Isolation des planchers bas (garage)



Prix au m² : 60 €
Coût des travaux pour 80m² :
4000 €

Isolation thermique par l'extérieur



Prix au m² : 140 €
Coût des travaux pour 100 m² :
14 000 €

Remplacement des fenêtres + volets



Prix au m² : 700 €
Coût des travaux pour 10 fenêtres : 16 100 €

VMC simple flux hygroréglable B



Coût des travaux :
1900 €

Coût total des travaux HT :

36 777 €

Coût total des travaux TTC (TVA 5,5 %) :

38 800 €

Exemple 1 :

Rénovation globale pour un foyer à revenus « très modestes » (38800 € de travaux)



Programme « Habiter Mieux »
bonifié avec plan de financement
optimisé

Dispositif mobilisable	Montant d'aides
Aide de l'Anah pour isolation des planchers bas, combles, fenêtres et VMC	14 104 €
Prime Habiter Mieux « Sérénité »	4 000 €
Prime CEE bonifiée pour l'isolation des murs (hors dossier Anah)	4 000 €
Maprimerénov' (ITE)	8 600 €
Total des aides	30 704 €
Reste à charge	8 096 €

**79 %
d'aides**

Eco PTZ :
30 000 € d'emprunts
sans intérêt

Maprimerénov' + CEE

Dispositif mobilisable	Montant d'aides
Maprimerénov' (ITE+fenêtres)	10000 + 1000 = 11 000 €
Prime CEE bonifiée pour l'isolation des murs	4 000 €
Prime CEE bonifiée pour l'isolation des planchers bas	3200 €
Prime CEE bonifiée pour l'isolation des combles perdus	1600 €
Prime CEE bonifiée pour les fenêtres	500 €
Prime CEE bonifiée pour la VMC simple flux	700 €
Total des aides	21 000 €
Reste à charge	16 777 €

**55 %
d'aides**

Exemple 2 : Rénovation globale pour un foyer aux revenus intermédiaires (38800 € de travaux)



CEE + CITE

Dispositif mobilisable	Montant
Prime CEE pour l'isolation des combles perdus	800 €
Prime CEE pour les fenêtres	500€
Prime CEE pour l'isolation des murs	2000 €
Prime CEE pour VMC simple flux hygro B	350 €
Prime CEE pour l'isolation des planchers bas	1 600 €
Crédit d'impôt transition énergétique (CITE)	4 800 €
Total des aides	10 050 €
Reste à charge	28 750€

Eco PTZ :
30 000 € d'emprunts
sans intérêt

**26 %
d'aides**

Exemple 3 : Rénovation globale pour un foyer aux revenus élevés (38800 € de travaux)



CEE + CITE

Dispositif mobilisable	Montant
Prime CEE pour l'isolation des combles perdus	800 €
Prime CEE pour les fenêtres	500€
Prime CEE pour l'isolation des murs	2 000 €
Prime CEE pour VMC simple flux hygro B	350 €
Prime CEE pour l'isolation des planchers bas	1 600 €
Crédit d'impôt transition énergétique (CITE)	2 500 €
Total des aides	7 750 €
Reste à charge	31 050 €

Eco PTZ :
30 000 € d'emprunts
sans intérêt

**20 %
d'aides**

Dispositif de soutien à la rénovation des copropriétés

AVEC LE SOUTIEN DE

climaxion
anticiper • économiser • valoriser



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Les aides financières à l'accompagnement

Le dispositif porté par le programme CLIMAXION (partenariat ADEME-Région Grand Est) permet de financer les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) proposant une ingénierie technique, sociale et financière à destination des copropriétés pour favoriser l'émergence de projets de rénovation en copropriété.

Subvention de 70% de la mission plafonnée à 4 500 € d'aide.

Cette mission devra répondre au cahier des charges mise en place par le programme CLIMAXION.

**Les aides financières pour les travaux : bouquet de travaux
indispensable + amélioration du système de ventilation**

Bouquet de travaux		Mur	Plancher Bas	Toiture	Montant aide au logement 2017-2018	Montant aide au logement 2019 - 2020
Bouquet 3 travaux	Mur – Plancher - Toiture	X	X	X	2 500 €	1 700 €
Bouquet 2 travaux	Mur- Toiture	X		X	1 500 €	1 000 €
	Mur - Plancher	X	X		1 200 €	800 €

+ 20% supplémentaire si utilisation d'éco-matériaux

+ bonus de 1 000 €/logement si remplacement des menuiseries

Aide plafonnée à 60 logements

Climaxion

Dispositif soutien rénovation copropriété



Pour obtenir cette subvention sur les travaux, la copropriété devra :

- **Faire appel à un maître d'œuvre** pour la rédaction d'un mémoire technique, pour suivre les travaux et fournir un état des réglages des systèmes énergétiques à la livraison des travaux,
- Réaliser un **bouquet de 2 travaux** minimums + **amélioration du système de ventilation**,
- **Réaliser un test d'étanchéité** à l'air AVANT et APRES travaux,
- Veiller à ce que les travaux répondent aux exigences techniques fixées par le dispositif.

La TVA réduite sur les travaux de performance énergétique

LA TVA à 5,5 %



Toujours d'actualité en 2020 (**y compris pour les fenêtres, les volets et porte d'entrée et les chaudières fioul**)

Les conditions :

- Bâtiment à usage, ou futur usage, d'habitation de plus de 2 ans,
- Travaux fournis et posés par un professionnel.



Le client doit attester du respect des conditions d'application du taux intermédiaire ou réduit de TVA via [une attestation simplifiée](#) avant la facturation.

LA TVA à 5,5 %



5,5% pour les :

- **travaux d'économie d'énergie éligibles au CITE** (fourniture, installation, pose, entretien et maintenance) sauf audit énergétique
- **travaux indissociables** facturés 3 mois avant ou après

Outils à votre disposition :

- Devis types
- Comparatif des travaux induits

LA TVA à 5,5 %



20 % pour les travaux suivants :

- les surélévations
- les extensions de + de 10% de la surface de plancher existante
- de remise à neuf de la majorité de plus d'1 des 3 éléments de gros œuvre :
 - fondations,
 - éléments hors fondations déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage : murs porteurs et charpente.
 - façades (hors ravalement).
- de remise à neuf à plus de 2/3 de plus de 5 des 6 des éléments de seconde œuvre : planchers intermédiaires, cloisons intérieures, huisseries extérieures, installations électrique, de plomberie et de chauffage.



Appréhension des parts par le demandeur (client) non précisée

:

- Au prorata des surfaces,
- Au prorata des coûts.

Rédiger ses devis et factures du « PREMIER COUP »

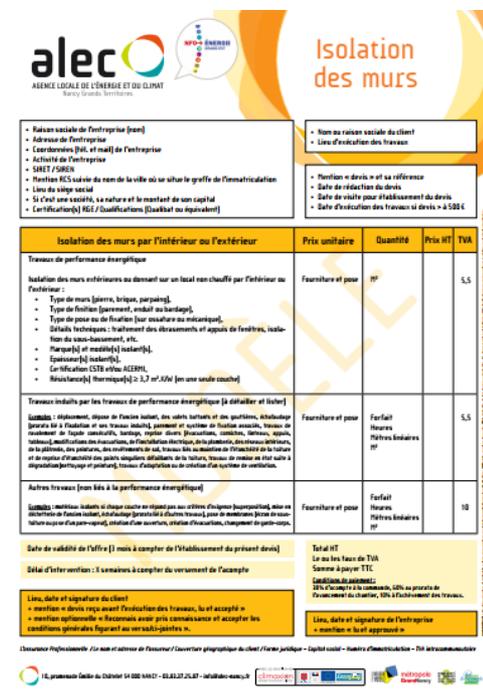


Consulter nos devis-types :

Quelles mentions obligatoires sur les devis ?

Quelles références techniques pour répondre aux critères des aides financières ?

Quels détails transmettre pour favoriser la compréhension des besoins vis-à-vis du maître d'ouvrage et des financeurs ?



alec AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT Nancy Grands Territoires

Isolation des murs

Raison sociale de l'entreprise (nom)
Adresse de l'entreprise
Coordonnées (N° et mail) de l'entreprise
Activité de l'entreprise
SIRET / SIREN
Mention RCS relative au nom de la ville où se situe le greffe de l'immatriculation
Liens de siège social
Si c'est une société, sa nature et le montant de son capital
Certificat(s) RGE / Qualification(s) (Qualibat ou équivalent)

Nom ou raison sociale du client
Liens d'habitation des travaux

Mention « devis » et sa référence
Date de rédaction du devis
Date de validité pour l'établissement du devis
Date d'expiration des travaux si devis > à 500€

Isolation des murs par l'intérieur ou l'extérieur	Prix unitaire	Quantité	Prix HT	TVA
Travaux de performance énergétique Isolation des murs extérieures ou donnant sur un local non chauffé par l'intérieur ou l'extérieur : <ul style="list-style-type: none"> Type de murs (pierre, brique, parpaing), Type de finition (parement, enduit ou bardage), Type de pose ou de fixation (sur ossature ou enduite), Détails techniques : traitement des abaissements et appuis de fenêtres, isolation du sous-sollement, etc. Plancher(s) et menuiserie(s) isolant(s), Épaisseur(s) isolant(s), Coefficient U28 ou U28ext, Résistance(s) thermique(s) > 3,7 m².K/W (en une seule couche) 	Fourrière et pose	m²		5,5
Travaux réalisés par les travaux de performance énergétique (à détailler et lister) Exemples : remplacement d'un mur isolé, des sauts de toit et ses garçons, isolation (parpaing) à l'extérieur et une trémie isolée, parement et isolation de l'ancien assise, travaux de traitement de l'isolé existant, remplissage d'un mur (parpaing, brique, pierre, etc.), travaux de modification des ossatures, de l'isolation thermique, de la plomberie, des travaux de plomberie, de la plomberie, des travaux, des travaux liés au maintien de l'isolation de la toiture et de reprise d'isolation des joints, sautoirs, défilants, de la toiture, travaux de remise en état suite à démolition/démontage et pontage, travaux d'isolation ou de isolation d'un système de ventilation.	Fourrière et pose	Forfait Heures Mètres linéaires m²		5,5
Autres travaux (non liés à la performance énergétique) Exemples : travaux isolés et cloche cloche en regard pas ou autres d'un mur parpaing, mise en isolation de l'ancien isolé, enduitage (parpaing) à l'extérieur, pose de menuiserie (porte de cuisine, fenêtre, porte de garage, etc.), isolation d'un mur, cloche d'un mur, cloche d'un mur, cloche d'un mur.	Fourrière et pose	Forfait Heures Mètres linéaires m²		10

Date de validité de l'offre () mois à compter de l'établissement du présent devis

Délai d'exécution : semaines à compter du versement de l'acompte

Total HT
Le ou les taux de TVA
Montant à payer TTC
Conditions de paiement :
50% à la commande, 50% au gré de l'avancement du chantier, 10% à l'achèvement des travaux.

Liens, date et signature du client
 « mention « devis reçu avec l'établissement des travaux, le et accepté »
 « mention « mention » à l'achèvement des travaux, le et accepté »
 conditions générales figurant au verso (si jointes) »

Liens, date et signature de l'entreprise
 « mention « fait approuvé »

L'assurance responsabilité civile est à la charge de l'assuré / L'assurance géographique du client / Forfait juridique - Capital social - Nature d'immatriculation - Titulaire des travaux

alec, organisme agréé du Ministère de l'Énergie - 03.83.37.25.87 - alec@alec-nancy.fr

Rédiger ses devis et factures du « PREMIER COUP »

Un comparatif d'éligibilité des travaux induits aux aides financières :

Quels travaux induits pour :
la TVA à 5,5 % ?
l'EcoPTZ ?
le CITE ?
les CEE ?



COMPARATIF DE L'ÉLIGIBILITÉ DES TRAVAUX AUX DISPOSITIFS



Ce document détaille l'éligibilité aux différents dispositifs d'aides ou fiscaux pour une liste de travaux « induits » qui sont systématiquement présents pour les travaux liés à la performance énergétique. Ce tableau a été réalisé suite à l'analyse des différents documents officiels.

ATTENTION : Ce document a été réalisé selon nos analyses et interprétations des Subventions (Quotient sur les bases de TVA réduites et le Crédit d'impôt pour la Transition Énergétique, ainsi que le document sur les critères techniques de l'ÉcoPTZ sur l'ÉcoPTZ Accrédité. Ce document est évolutif et il est donc conseillé de le consulter et de le compléter régulièrement. Pour aller plus loin, il convient de se renseigner auprès de l'Administration Fiscale.

Poste de travaux	Type de travaux	TVA 5,5%	Eco PTZ	Crédit Impôt	CEE
CHAUFFAGE	Installation d'une chaudière à haute performance énergétique				Éligible dans 1 situation
	Chaudière collective à haute performance énergétique				
	Raccrochage d'une chaudière à haute performance énergétique				
	Installation et/ou remplacement d'émetteurs de chaleur				
	Extension du système de chauffage				
	Installation d'un chauffage dans un conduit existant				
	Installation d'un conduit de cheminée neuf		Chauffage bois		
	Installation d'une ventouse				
	Appareils de régulation (thermostats et vannes thermostatiques, vannes motorisées et d'émission, thermostat d'ambiance)				
	Calorifugeage des réseaux (parcours isolés > 1 mètre et 15 L/100)				
	Contrôle dans un mur pour poser un système d'accumulation de chaleur par conduction				
	Installation d'un vase d'expansion				
	Installation d'un jeu de bouches				
	Installation d'un sac de récupérateur de condensat				
	Certificat de conformité				
	Équilibrage, réglage ou débouillage des émetteurs de chaleur				
	Installation d'un ballon hydro-accumulation associé à un système de production renouvelable				
	IBC solaire				
	Radiateur électrique performant avec régulation				
	Raccrochage d'un câble à haute (panneau, tubage, bois, rigipanel)				
	Dispositif d'une tranchée pour raccordement gaz ou électrique				
	Travaux de maintenance des réseaux existants				
	Régime, équilibrage, réglage, nettoyage et réglage d'une vanne				
Chape béton coulé sur le plancher chauffant					

Quand demander les aides ?



	AVANT LES TRAVAUX	APRES LES TRAVAUX
TVA 5,5 %	Détaillé sur le devis + attestation simplifiée	Détaillé sur la facture
CEE (primes, bons d'achats, etc.)	inscription dans un programme CEE avant signature des devis	constitution d'un dossier de primes CEE
CITE forfaitaire		déclaration de revenus
EcoPTZ	formulaire « devis » à retourner auprès de la banque	formulaire « factures » à retourner auprès de la banque
Maprimerénov'	Inscription en ligne	Présentation d'un dossier avec factures après les travaux
Aides de l'Anah	Inscription en ligne	
Action Logement	Montage du dossier avec un opérateur (AMO)	
Caisses de retraites		

A retenir :

- Les démarches pour les aides sont à réaliser avant signature du devis
- La majorité des aides sont versées après les travaux

Pour aller plus loin...



tion | ALEC Nancy Gr... x Travaux embarqués : obligation c... x +

Non sécurisé | alec-nancy.fr/documentation/ ☆

Luminaire St-Max

L'ALEC | Nos Actions | Vous êtes un(e) | Actualités | Agenda | Documentation | Questions Fréquentes | Prendre rendez-vous

DOCUMENTATION



PARTICULIERS

- AGIR ↓
- COMBIEN ÇA COÛTE ? ↓
- FINANCER SON PROJET ↓
- RÈGLEMENTATION / LÉGISLATION ↓



COLLECTIVITÉS

- CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ ↓
- ACTIONS ↓
- ACCOMPAGNEMENT ↓
- RÈGLEMENTATION / LÉGISLATION ↓
- FINANCER SON PROJET ↓
- MARCHÉ DE CHAUFFAGE ↓
- COMMUNICATION ↓
- GLOSSAIRE ↓



PROFESSIONNELS

- DEVIS TYPES ↓
- COMPARATIF SUR L'ÉLIGIBILITÉ DES TRAVAUX ↓

Contactez-nous !



Illustration David Cochard

POUR BIEN FAIRE,
CONTACTEZ LES CONSEILLERS
FAIRE

FAIRE AVEC



0808 800 700 / www.faire.fr

Merci de votre attention



AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
NANCY GRANDS TERRITOIRES
10, PROMENADE EMILIE DU CHÂTELET
54000 NANCY / 03.83.37.25.87
WWW.ALEC-NANCY.FR

PERMANENCES À LA MAISON DE L'HABITAT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND NANCY,
LES MARDIS, JEUDIS & VENDREDIS DE 9H À 12H
ET DE 14H À 17H SUR RENDEZ-VOUS.



AVEC LE SOUTIEN DE

climaxion
anticiper • économiser • valoriser



**métropole
GrandNancy**

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
SEILLE ET VAUCHÈRE
GRAND COURONNÉ

